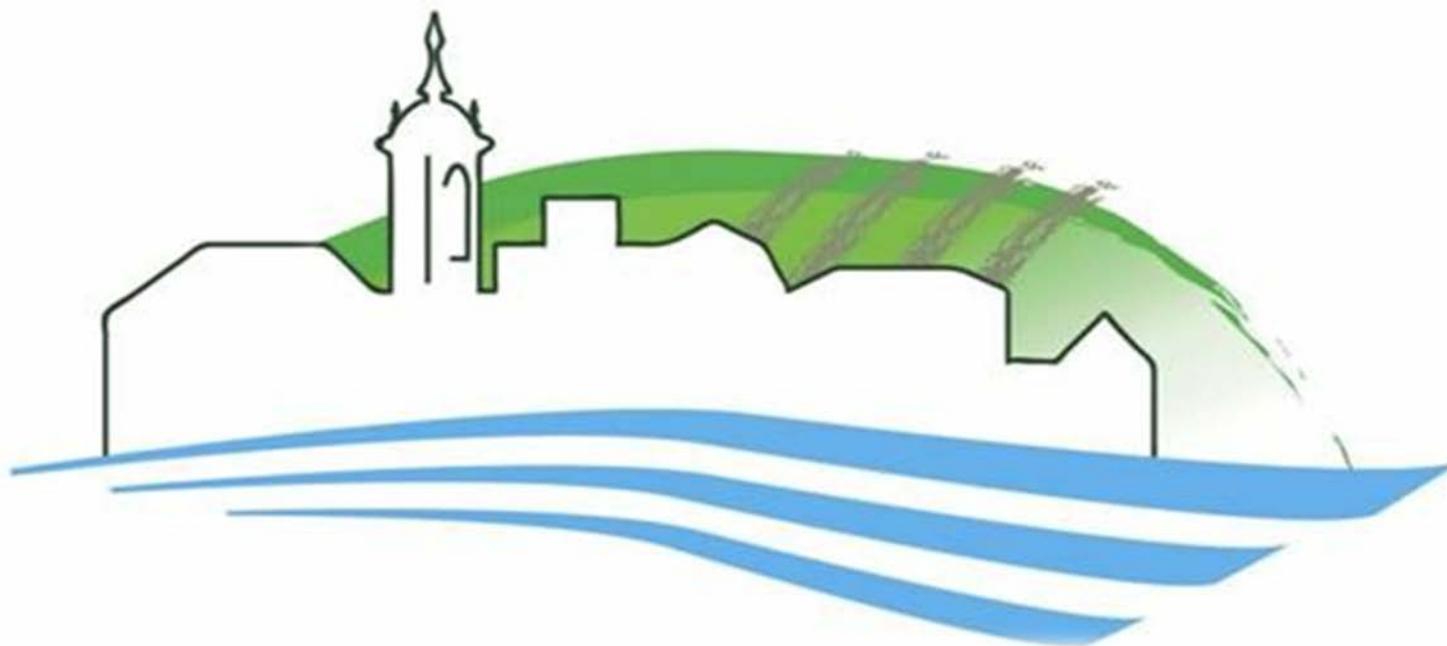
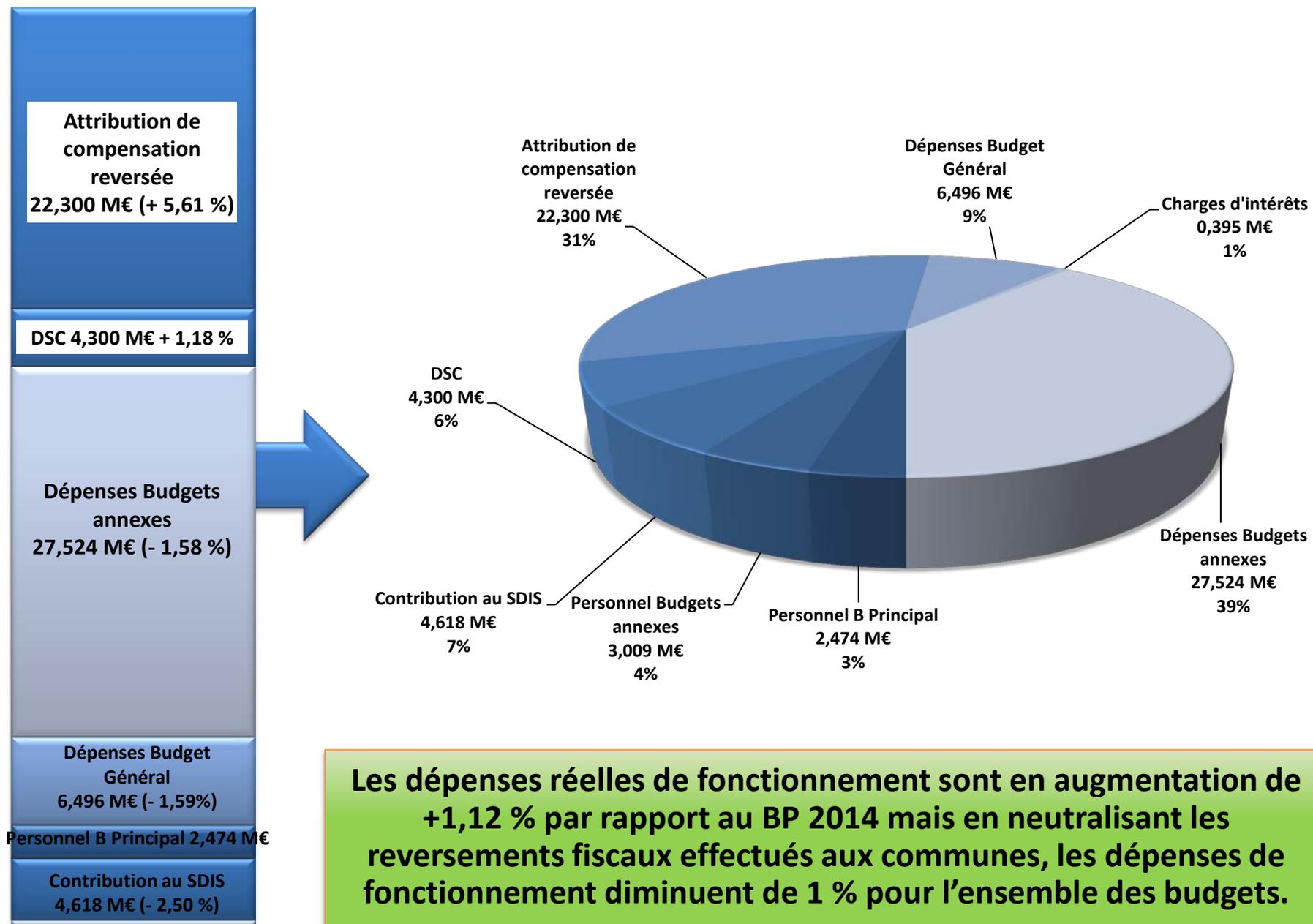


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR

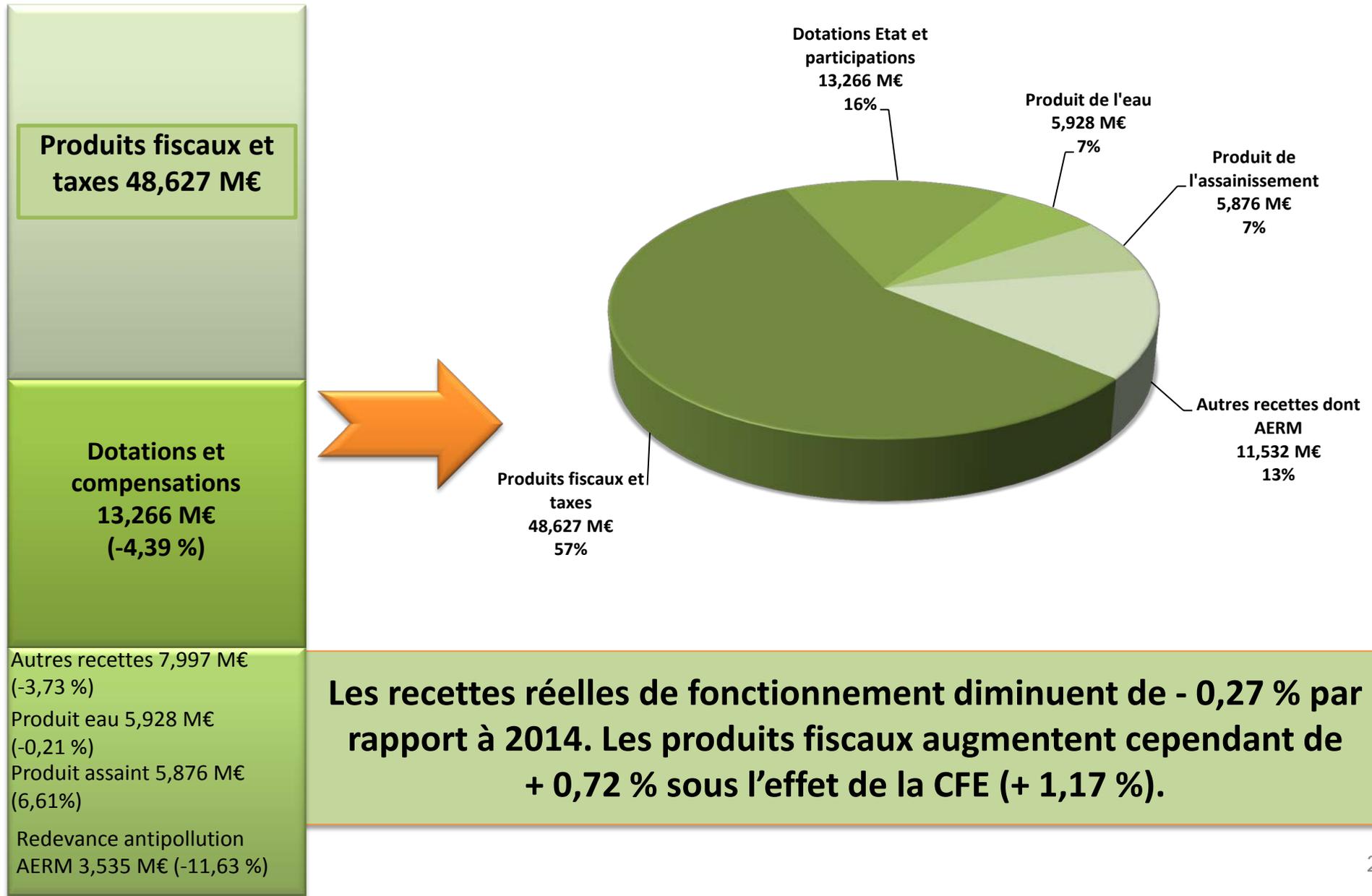


BUDGET PRIMITIF 2015

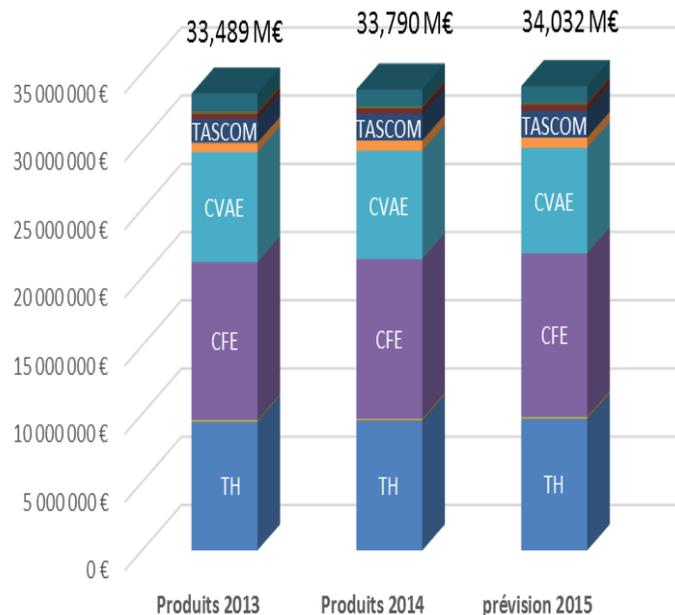
les dépenses réelles de fonctionnement : 71,116 M€



les recettes réelles de fonctionnement : 85,229 M€



total des produits fiscaux



- taux de CFE **inférieur de 3 points au taux moyen des agglomérations**, soit inférieur de 12 % à la moyenne nationale : la CAC pratique une **grande modération fiscale sur les entreprises**,

- il en est de même sur les ménages : pas d'augmentation de la taxe d'habitation et pas de recouvrement de la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis leur transfert en 2011.

PRODUITS FISCAUX ET DOTATIONS D'ETAT

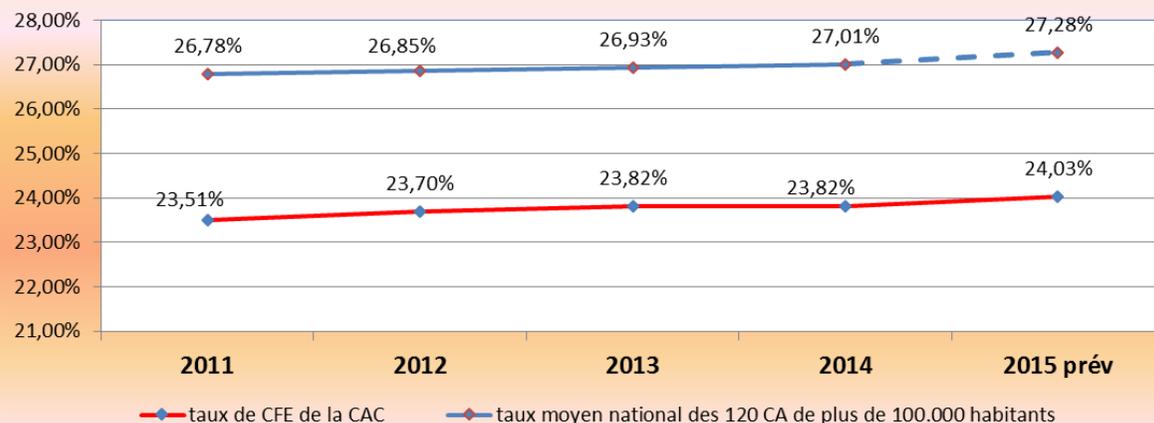
Les recettes fiscales augmentent de + 0,72 % soit + 0,242 M€.

- la CFE dont le taux est proposé en augmentation de 0,90 % à 24,03 %, verra légèrement son produit augmenter.
- la CVAE voit son produit baisser de - 2,85%.
- les recettes de la TASCOM sont évaluées à l'identique.

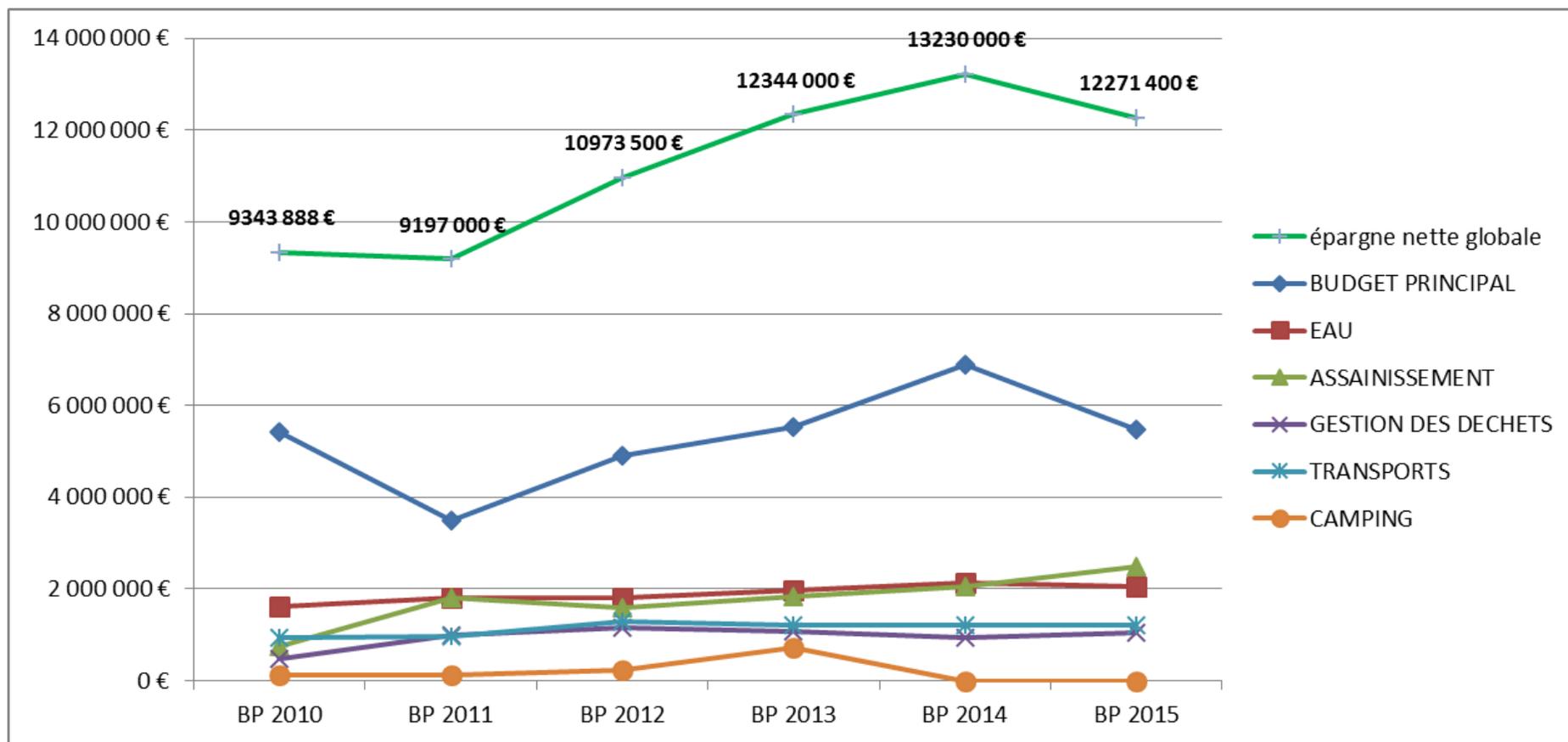
Les dotations de l'Etat vont à nouveau baisser :

	2014 réel	Variation 2014/2013		2015 prévisionnel	Variation 2015/2014	
		différence en €	en %		différence en €	en %
DGF compensation CPS	8 977 958 €	- 98 584 €	-1,09%	8 829 583 €	- 148 375 €	-1,65%
DGF intercommunalité	3 963 718 €	- 428 683 €	-9,76%	3 447 000 €	- 516 718 €	-13,04%
DUCSTP	138 665 €	- 37 505 €	-21,29%	116 479 €	- 22 186 €	-16,00%
TOTAL	13 080 341 €	- 564 772 €	-4,14%	12 393 061 €	- 687 280 €	-5,25%

évolution du taux de la CFE



Evolution de l'épargne nette



L'épargne nette, sous l'effet de la baisse des dotations d'Etat et de l'augmentation de l'attribution de compensation aux communes, passe de 13,230 M€ en 2014 à 12,271 M€ en 2015.

la dette de la CAC

Evolution du capital resté dû à rembourser

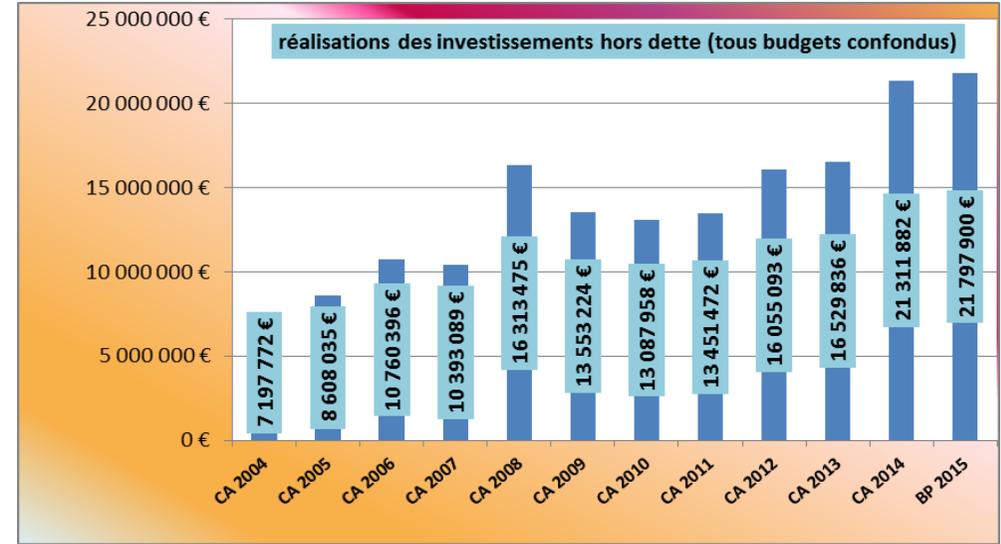
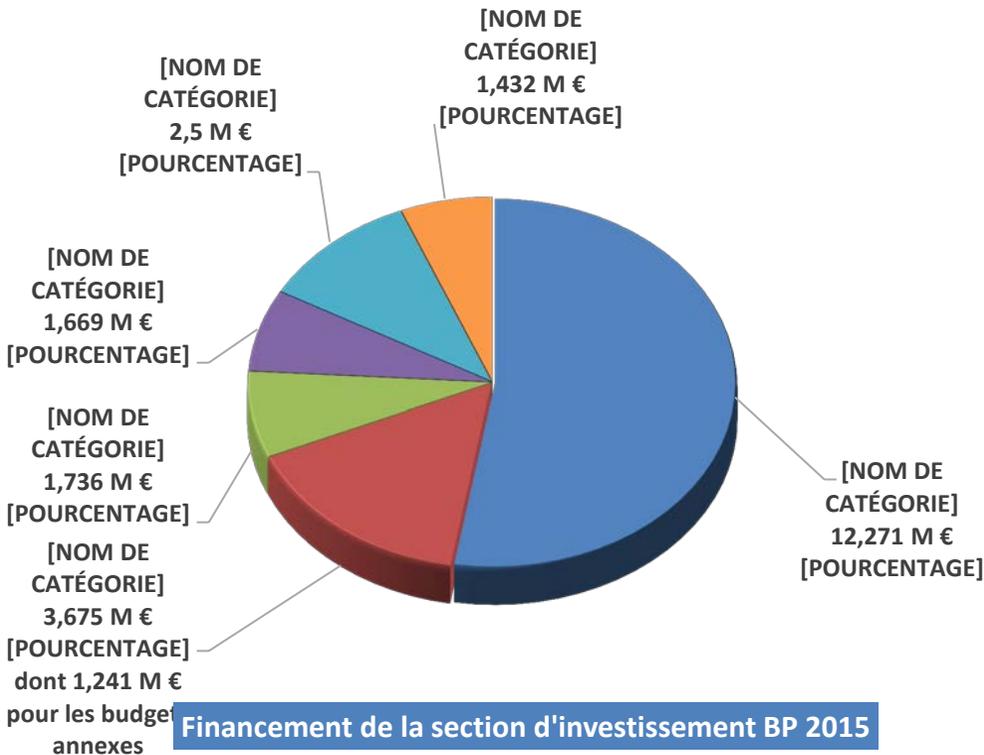


- 6,15 M€ de capital à rembourser au taux moyen de 1,79 %
- pas d'emprunt contracté en 2014
- encours de dette par habitant : 58 € contre 351 €/hab pour la moyenne nationale de sa strate
- hors compétence transférée, le recours réel à l'emprunt ne concerne que les budgets annexes eau et assainissement

les dépenses d'équipement

La CAC maintient un effort d'équipements croissant par rapport à ses réalisations depuis 11 ans.

Hors zones d'activités il sera de 21,798 M€ (23,284 M€ avec l'aménagement des zones)



Le programme d'investissement reste **autofinancé à près de 84 %** grâce à :

- sa bonne épargne nette (12,271 M€)
- subventions obtenues (2,195 M€ en 2015)
- FCTVA (1,431 M€)
- reprise anticipée de résultat du service des déchets (1,67 M€)
- produit de la vente de terrains en zones d'activités (1,736 M€)

Ainsi le recours à l'emprunt n'est que de 3,675 M€ représentant 16 % des besoins de financement.

les principaux investissements pour 2015...

- fonds de concours aux communes de 4,5 M € (2014 à 2016) avec un premier crédit de paiement en 2015 de 3 M €
- programme d'eaux pluviales pour 1,833 M €, programme d'eau potable pour 3,150 M € et programme de travaux en assainissement de 2,875 M€ HT
soit un programme total 2015 d'infrastructure de 7,858 M €
- soutien aux investissements des entreprises en complément du fonds régional (80 000 €) et FDAI pour 100.000 €
- aménagement de zones d'activités : 0,611 M € pour ZAE Horbourg-Wihr et 0,500 M € pour acquisition terrains Biopôle
- 500.000 € pour le soutien aux travaux d'économie d'énergie pour l'ensemble des habitants de la CAC
- crédit d'étude de 60.000 € pour le financement de l'étude d'aménagement de l'ancienne gare de marchandises, route de ROUFFACH à COLMAR
- aménagement de pistes cyclables pour 0,310 M €
- participation aménagement 2^{ème} accès RICOH pour 0,350 M €
- travaux de réfection de voirie dans les zones d'activités : 1,540 M €
- programme d'investissement de la gestion des déchets pour 3,528 M €
- programme d'investissement du budget des transports urbains pour 2,190 M € dont 0,83 M € pour la mise en accessibilité des quais de bus et 1,01 M € pour le renouvellement du système d'aide à l'exploitation

pour 2015 les principales décisions de la CAC seront les suivantes :

- la contribution foncière des entreprises (CFE) : le taux de la CFE sera proposé à +0,90 % soit un taux de 24,03 % (il était maintenu à 23,82 % depuis 2012)
- maintien du taux de la taxe d'habitation (TH) à hauteur de 8,27 % soit depuis 2011 un taux identique à celui transféré du Département
- aucun prélèvement effectué par la CAC au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et donc maintien d'un taux voté à 0 %
- maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 50,60% tel que transféré à la CAC depuis 2011
- pas d'augmentation du taux de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) en 2015
- augmentation du taux du versement transport (VT) inchangé depuis 2010, et fixé à compter de 2015 à hauteur de 0,65 %
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : maintien du taux de 2013 et 2014 à 7,95 %